



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M.LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François,  <b>PERET</b> : Monsieur MONTAGNE Jacques,  <b>SALASC</b> : M COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain  Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée  M. BARDEAU Francis à M. DRUART David  M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François  M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques  Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean</p>		

**Objet : Convention de partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault pour l'édition 2009 du guide touristique du cœur d'Hérault**

Monsieur LIEB rappelle aux membres du conseil communautaire que depuis plus de 5 ans, les offices de tourisme du Pays Cœur d'Hérault s'unissent pour réaliser des guides touristiques à l'échelle du territoire.

Ce partenariat permet de mutualiser les moyens techniques et financiers locaux afin de réaliser une économie d'échelle.

Il s'agit d'une opération de communication qui représente la diffusion de 40 000 exemplaires au sein des offices de tourisme ainsi que sur toutes leurs actions de promotions.

En tant que maître d'ouvrage, le Pays Cœur d'Hérault est chargé d'obtenir des subventions pour les éditions 2009 à hauteur de 50 % du montant total hors taxes auprès du conseil général de l'Hérault, le reste étant à la charge des offices de tourisme au prorata du nombre d'exemplaires souhaités.

Au vu des moyens financiers limités des offices de tourisme du Clermontais (offices de Clermont l'Hérault, et Paulhan), le Pays sollicite la Communauté de Communes afin d'assurer la contrepartie financière au prorata du nombre de guides souhaités (5800 guides pour un coût total maximum d'environ 2 800.00 euros).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault pour l'édition 2009 du guide touristique du cœur d'Hérault, telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.